



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 28 septembre

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Balme de Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 septembre 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 24 - votants 32.

Présents :

Yolande BAUDIN, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Sophie FORNUTO, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

Procurations :

Pierre AGERON à Karine FALCONNAT
Carole BERNIGAUD à Fabienne DREME
Jacqueline CECCON à Christiane MICHEL
François DAVIET à Sylvie LE ROUX
Virginie FRANCOIS à Rocco COLELLA
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET
Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI
Brigitte TERRIER à Yvan SONNERAT

Secrétaire de séance : Elodie DONDIN

N° 2023-83 : Autorisation à donner au Président pour l'attribution et le versement d'une subvention à la commune de Sillingy pour la construction de 4 logements locatifs aidés

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-président délégué aux finances, rapporteur

La société SCCV VILLAS PREFERENCE a obtenu un permis de construire pour la construction de 11 logements dont 4 logements sociaux sur la commune de Sillingy, Allée de la Rosée. Ce permis n° 074 272 19 X 0040 a été délivré en date du 3 février 2020. La déclaration d'ouverture de chantier a été déposée le 9 octobre 2020.

Conformément à la délibération de la Communauté de Communes Fier et Usses en date du 13 octobre 2020, une subvention est attribuée à la commune de Sillingy pour la réalisation de ces 4 logements sociaux, dans le cadre de la politique d'appui en faveur de la production de logements aidés.

Les surfaces utiles des logements à venir sont les suivantes :

- 61,58 m² pour 1 logements PLAI
- 140,79 m² pour 2 logements PLUS
- 58,80 m² pour 1 logement PLS

Aussi, conformément à la délibération du 13 octobre 2020, reprenant les dispositions du précédent Programme Local de l'Habitat, la commune sollicite le versement d'une subvention de 9 189,60 € détaillée comme suit :

- 61,58 m² x 52,5 € soit 3 232,95 €
- 140,79 m² x 35 € soit 4 927,65 €
- 58,80 m² x 17,50 € soit 1 029 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**autoriser** le versement d'une subvention de 9 189,60 € à la commune de Sillingy pour la construction de 4 logements sociaux

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**La secrétaire de séance,
Elodie DONDIN**



A blue ink signature of Elodie Dondin.